

=====

☎ 064/311.322 📠 064/341.490

✉ Chaussée Brunehault 232

E mail : estinnes@skynet.be

7120 ESTINNES-AU-MONT

N°:2

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL**EN DATE DU 20 MARS 2003**

PRESENTS :

MM QUENON E.

JAUPART M WASTIAUX D DESNOS J-Y GUFFINS M

DELPLANQUE JP MOLLE JP SAINTENOY M RASPE-BOUILLON L

HEULERS-BRUNEBARBE G DENEUFBOURG PH BARAS C

DRUEZ-MARCQ I BEQUET P ANTHOINE A FROMONT C

FABIANCZJK M LEMAL JP POURBAIX R-

RICHELET B.

Bourgmestre,**Echevins,****Conseillers,****Secrétaire Communal,****Le Conseil Communal, en séance publique,**

Le Président ouvre la séance à 19 heures 30

Conformément au prescrit du règlement d'ordre intérieur, il est procédé au tirage au sort pour désigner la Conseillère ou le Conseiller qui votera en premier lieu.

Le sort désigne l'Echevin WASTIAUX

Vu l'urgence reconnue à l'unanimité, un point supplémentaire est inscrit à l'ordre du jour à savoir :

Marché de fournitures - Procédure négociée sans publicité – Acquisition d'un véhicule d'occasion – FORD TRANSIT destiné à compléter le parc de véhicules roulant du service technique communal dont le montant, hors taxe sur la valeur ajoutée est supérieure à 5.500 € et inférieure à 22.000 €**Montant estimé : 9.504,00 € HTVA – 11.500,00 € TVAC****Conditions et mode de passation du marché****EXAMEN - DECISION**

- 1) Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des votants. Les Conseillers absents à la séance précédente s'abstiennent

- 1) Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des votants. Les Conseillers absents à la séance précédente s'abstiennent

SEANCE PUBLIQUE

2) MPEETAV/TRAV.MFS.GR.

Marché public de travaux –Entretien des voiries 2001 – Rue Oscar Marcq et St Ursmer à Vellereille-les-Brayeux, rue du Tombois à Haulchin et à la rue Chapeau à Peissant - Procédure négociée sans publicité – Décompte des travaux .

EXAMEN - DECISION

Vu la décision du Conseil communal en date du 29/11/2001 décidant du mode de passation d'un marché, public, en l'occurrence la procédure négociée sans publicité pour les travaux d'entretien de voiries 2001 - Rue Oscar Marcq et St Ursmer à Vellereille-les-Brayeux, rue du Tombois à Haulchin et à la rue Chapeau à Peissant.

Vu la décision du Collège échevinal en date du 15/01/2002 procédant à la sélection qualitative des entreprises admises à remettre offre et attribuant le marché comme suit :

- Entreprise WANTY
Route de Charleroi 153
7130 EPINOIS
TVA : 401 212 289
Enregistrement : 08.00.9.5
Agréation : Cat. C
au montant de 24.467,63 €HTVA – 29.605,83 €TVAC

Attendu que l'ordre de commencer les travaux a été délivré en date du 07/03/2002 (début des travaux le 02/04/2002 et reportée sur décision du Collège échevinal au 02/09/2002 pour cause d'intempérie « pluie » et pour cause de congé payé d'une durée d'un mois);

Vu le procès-verbal de réception provisoire dressé, par le service voyer, Monsieur PANTOT, duquel il ressort que les travaux qui font l'objet de l'entreprise en cause sont complètement terminés à la date du 25/10/2002 et qu'ils sont en état de réception provisoire. Les travaux sont effectués conformément aux clauses et conditions du cahier spécial des charges régissant l'entrepreneur et que les matériaux mis en oeuvre réunissent les conditions de qualité et de dimensions imposées. En conséquence, vu la demande de la libération de cautionnement, elle peut être proposée à concurrence de la moitié;

Attendu que le montant du décompte s'établit comme suit :

- Montant HTVA : 28.338,75 €
- Montant TVAC : 34.289,89 €

Vu les dispositions de l'article 236 de la nouvelle loi communale qui précise que :

« Le collège des Bourgmestre et Echevins engage la procédure et attribue le marché. Il peut apporter au contrat toute modification qu'il juge nécessaire en cours d'exécution, pour autant qu'il ne résulte pas de dépense supplémentaire de plus de 10% »

- Montant de l'attribution : 24.467,63 €HTVA – 29.605,83 €TVAC
- Majoration de 10 % : 26.914,40 €HTVA – 32.566,43 €TVAC
- Montant du décompte : 28.338,75 €HTVA – 34.289,89 €TVAC ;

Attendu que le décompte présente une majoration de dépense de 15,82 % par rapport au montant du marché attribué et que dans ces conditions, il convient de soumettre le décompte des travaux au conseil communal;

Considérant que les crédits budgétaires suivants sont inscrits au service extraordinaire du budget communal de l'exercice 2003 :

DEI : 42106/735-60/02 – Formulaire T – report de crédit : 34.294,58 €(engagement 2639)

RED : 42106/961-51/02 : DC 584 – OC n°1445 d'un montant de 37.184,03 €

DECIDE A L'UNANIMITE

Article 1^{er}

D'approuver le décompte des travaux d'entretien de voiries 2001 - Rue Oscar Marcq et St Ursmer à Vellereille-les-Brayeux, rue du Tombois à Haulchin et à la rue Chapeau à Peissant.

Au montant de :

- Montant HTVA : 28.338,75 €
- Montant TVAC : 34.289,89 €

3) Programme Communal de Développement Rural (n° 1) – Approbation de la 3^è convention-exécution pour les travaux d'aménagement d'une maison de village à Estinnes-au-Val

EXAMEN - DECISION

Vu la décision du Conseil communal en date du 25 mai 1989 concernant l'entreprise de l'opération de rénovation rurale conformément au prescrit de l'arrêté de l'E.R.W. du 04/06/87 ;

Vu la décision du Conseil communal en date du 25 mai 1989 concernant l'entreprise de l'opération de rénovation rurale conformément au prescrit de l'arrêté de l'E.R.W. du 04/06/87 ;

Vu le décret wallon relatif au développement rural en date du 06/06/91 ;

Vu la décision du Conseil communal en date du 31/08/99 par laquelle celui-ci approuve le programme communal de développement rural ;

Vu l'arrêté du Gouvernement Wallon approuvant le PCDR à la date du 14 septembre 2000 et pour une période prenant fin le 30/06/2003 ;

Vu les projets à court terme tels que repris et programmés dans le tome IV du PCDR approuvé à savoir :

- 1.Place communale d'Estinnes-au-Mont
- 2.Maison rurale et syndicat d'initiative
- 3.Place du Waressaix à Haulchin
- 4.Place d'Estinnes-au-Val
- 5.Place des combattants à Vellereille-les-Brayeux
- 6.Maison de village à Estinnes-au-Val ;
7. Place des Martyrs à Haulchin
8. Place de Croix-lez-Rouveroy
9. Place de Vellereille-le-Sec
10. Place Communale et traversée de Rouveroy
11. Circuits pour le trafic lent et lignes SNCB 108 et 109
12. Place Communale de Vellereille-les-Brayeux

Vu notre décision d'exécution des fiches-projet :

n° 1 concernant la Place communale en date du 11/07/2000

n° 2 concernant la Place du Waressaix en date du 20/09/2001 ;

Attendu que la Maison rurale a fait l'objet de travaux de restauration dans le cadre de l'opération « Leader II » ;

Attendu qu'il convient de prendre toutes dispositions utiles à introduire la convention n° 3 en tenant compte des remarques émises lors de la réunion qui s'est déroulée dans les locaux de l'administration communale d'Estinnes le 25/09/2001 entre les représentants de l'Administration communale d'Estinnes, du Cabinet du Ministre Happart et de l'OWDR ;

Attendu que sur base de ce qui précède, la fiche-projet n° 6 concernant les travaux d'aménagement d'une maison de village à Estinnes-au-Val doit être exécutée ;

Vu les délibérations du Conseil communal relatives à la Constitution de la commission locale de développement rural en dates des 13/10/1992, 28/05/1996 et 19/12/1996;

Vu le procès-verbal de réunion de la CLDR en date du 23/10/2002 approuvant l'avant-projet, les plans et les devis du projet : « Maison de Village à Estinnes-au-Val »

	Feb TVAC	€TVAC	
Montant estimé des travaux	18.357.346	455.066,721	
Montant estimé des honoraires de l'auteur de projet – 10 % du montant estimé du projet			45.506,6721
Montant total estimé		500.573,93 €	arrondi à 500.000 €

Considérant que le coût de ce projet est estimé à 500.000 €TVAC subsidiable par la Région Wallonne concurrence de 80 % soit 400.000 €;

Considérant que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet seront inscrits au budget de l'exercice 2003 dans le cadre de la modification budgétaire n° 1 ;

Vu la loi communale ;

DECIDE A L'UNANIMITE

d'approuver la troisième convention-exécution pour les travaux d'aménagement d'une maison de village à Estinnes-au-Val tel que repris dans la fiche n° 6 du P.C.D.R.

La présente décision sera transmise à :

Monsieur le Ministre de la Région Wallonne chargé de l'Agriculture et de la Ruralité pour accord
la Direction de l'OWDR à Mons
la Députation Permanente du Hainaut
La Recette régionale
aux services Travaux et Finances de la Commune

4) MPE/PAT.MFS

**Modification de la décision du Conseil communal en date du 07/11/2002 fixant les conditions et le mode passation du marché suivant :
Marché public de travaux – Procédure en adjudication publique**

**Choix du mode de passation – En l'occurrence l'adjudication publique non soumise à la
publicité Européenne lors du lancement de la procédure – d'un marché de travaux pour la restructuration de la Place d'Estinnes-au-Mont, dont
le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée dépasse 67.000 €:**

1)Réfection des tracés et revêtement de la voirie Chaussée et Place

2)Construction d'un abri passagers des TEC , d'une cascade d'eau avec roue à aubes, d'un mur de soutènement, d'un promontoire pour sculpture

Montant estimé : 829.391,25 €HTVA – 1.003.563,41 €TVAC

Conditions et mode de passation du marché

EXAMEN - DECISION

ECHANGELe Conseiller BARAS estime que les frais d'honoraires auraient dû couvrir les frais d'essai de sol.

Revu sa décision en date du 07/11/2002 fixant les conditions et le mode de passation du marché de travaux pour la restructuration de la Place d'Estinnes-
au-Mont, dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée dépasse 67.000 €:

1)Réfection des tracés et revêtement de la voirie Chaussée et Place

2)Construction d'un abri passagers des TEC , d'une cascade d'eau avec roue à aubes, d'un mur de soutènement, d'un promontoire pour sculpture

Montant estimé : 829.391,25 €HTVA – 1.003.563,41 €TVAC

et décidant :

Article 1

-Il sera passé un marché dont le montant total est estimé à 829.391,25 €HTVA – 1.003.563,41 €TVAC

ayant pour objet un marché de travaux pour la restructuration de la Place d'Estinnes-au-Mont :

1)Réfection des tracés et revêtement de la voirie Chaussée et Place

2)Construction d'un abri passagers des TEC , d'une cascade d'eau avec roue à aubes, d'un mur de soutènement, d'un promontoire pour sculpture.

Article 2

Le marché sera passé par adjudication publique .

Article 3

Le marché dont il est question à l'article 1^{er} sera régi :
d'une part par le cahier général des charges, dans son intégralité,
et, d'autre part, le cahier spécial des charges de l'entreprise.

Article 4

Le marché dont il est question à l'article 1^{er} sera financé comme il est dit ci-après :
au moyen d'un emprunt pour la part communal
au moyen d'un escompte de subvention pour le surplus.

Vu le nouveau devis estimatif des travaux établi par l'auteur de projet en date du 31/01/2003 dont le détail suit :

Chapitre A. (partie prise totalement en charge financière par le MET)

Poste 01917 – Voirie du MET, Chaussée Brunehault	: 128.970,75 €HTVA
Montant de la TVA 21%	: 27.083,86 €
TOTAL TVAC à charge du MET	: 156.054,61 €TVAC

Chapitre B. (partie à charge de la commune)

Poste 01917 – Abri pour passagers des TEC	: 56.329,38 €HTVA
Poste 01317 – Cascades	: 92.483,89 €HTVA
Poste 01417 – Roues à aubes, motorisation et pompes hydrauliques	: 28.505,00 €HTVA
Poste 01517 – Mur de soutènement	: 30.964,70 €HTVA
Poste 01617 – Promontoire	: 38.909,73 €HTVA
Poste 01717 – Escaliers de l'église et le long de l'agence DEXIA	: 7.489,22 €HTVA
Poste 01817 – Voirie Communale, Place	: 292.645,50 €HTVA
Poste 02017 – Stabilité pour 01317 et 01517	: 57.703,82 €HTVA
Poste 6005 – Eclairage public	: 66.787,28 €HTVA
TOTAL à charge de la Commune	: 672.178,52 €HTVA
Montant de la TVA (21%)	: 141.157,49 €
Montant total TVAC	: 813.336,01 €

Calcul des honoraires

Honoraires de l'architecte : 9,28% de 801.149,27 € soit
128.970,75 € + 672.178,52 € : **74.346,65 € HTVA**
Montant de la TVA : 15.612,80 €
Montant total TVAC : 89.959,45 €

Honoraires de l'Ingénieur :
10 % de 57.703,82 € : **5.770,38 € HTVA**
Montant de la TVA (21%) : 1.211,78 €
Montant total TVAC : 6.982,16 €

Honoraires du coordinateur sécurité santé :
1,22 % de 801.149,27 € : **9.774,02 € HTVA**
Montant de la TVA (21%) : 2.052,54 €
Montant total TVAC : 11.826,56 €
TOTAL DU BUDGET A CHARGE DE LA COMMUNE TVAC : 922.104,18

Attendu que les crédits budgétaires suivants sont inscrits au budget communal de l'exercice 2003 et qu'ils seront revus sur base de la nouvelle estimation et de la promesse de subside sur projet dans le cadre de la modification budgétaire n° 1 :

DEI – 42129/731-60 – Réfection Place Communale Estinnes – PCDR – Convention n° 1 : 1.029.551,69
RED – 42129/961-51 – Emprunt à contracter : 146.415,89
RET – 42129/664-51 – Subside en capital : 883.135,80

Considérant qu'il convient que le Conseil communal prenne toutes dispositions utiles à obtenir la promesse de subside sur projet et fixe à cet effet le montant estimé des travaux sur base du nouveau devis estimatif préalablement à l'examen du dossier par l'autorité subsidiante ;

DECIDE A L'UNANIMITE

de modifier comme suit sa décision du 07/11/2002 :

Article 1

-Il sera passé un marché dont le montant total est estimé à :

	€HTVA	€TVAC	
Voirie MET	128.970,75		156.054,61
Travaux - Commune	672.178,52		813.336,01
Honoraires architecte	74.346,65		89.959,45
Honoraires Ingénieur	5.770,38		6.982,16
Honoraires coordinateur	9.774,02		11.826,56
PART COMMUNALE	762.069,57		922.104,18
MONTANT TOTAL DU PROJET		891.040,32	1.078.158,79

ayant pour objet un marché de travaux pour la restructuration de la Place d'Estinnes-au-Mont :

1)Réfection des tracés et revêtement de la voirie Chaussée et Place

2)Construction d'un abri passagers des TEC , d'une cascade d'eau avec roue à aubes, d'un mur de soutènement, d'un promontoire pour sculpture.

Article 2

Le marché sera passé par adjudication publique .

Article 3

Le marché dont il est question à l'article 1^{er} sera régi :

d'une part par le cahier général des charges, dans son intégralité,

et, d'autre part, le cahier spécial des charges de l'entreprise.

Article 4

Le marché dont il est question à l'article 1^{er} sera financé comme il est dit ci-après :

au moyen d'un emprunt pour la part communal

au moyen d'un escompte de subvention pour le surplus.

INTERET GENERAL

5) CPAS/ACIG.MFS/FR -1.842.073.521.1

Tutelle générale - CPAS - Tutelle communale sur les actes administratifs du CPAS – Décision du Conseil de l'aide sociale du 18/12/2002 et du 19/02/2003 : services ordinaire et extraordinaire - Budget 2003

Note de politique générale présentée par le Président du CPAS.

EXAMEN – DECISION

ECHANGELe Conseiller BARAS fait 2 remarques :1) l'abandon de la recherche de subsides pour les travaux dans les immeubles destinés aux réfugiés2) l'inertie en matière de remplacement du secrétaireLe président du CPAS répond :1) la recherche des subsides n'est pas abandonnée. Les crédits seront inscrits en M.B. quand on aura des certitudes en la matière. Il ne s'agit pas de gonfler le budget inconsidérément.2) les statuts n'étant pas approuvés, Monsieur Stradio (fonctionnaire de la tutelle) ne veut pas entamer la procédure.

Vu la loi organique des CPAS du 8/7/1976 telle que modifiée par la loi du 5/08/92 :

art. 88 : arrêt du budget par le conseil de l'aide sociale - approbation par le conseil communal et la députation permanente (délai 40 jours)

art. 91 : nécessité crédit approuvé pour paiement sur caisse CPAS

art. 106 : si le CPAS n'a pas de ressources suffisantes pour couvrir les dépenses résultant de l'accomplissement de sa mission, la différence est couverte par la commune

art. 111 : copie de toutes décisions du CPAS à l'exclusion des décisions d'octroi d'aide individuelle et de récupération est transmise dans les 15 jours au collège des bourgmestre et échevins et au gouverneur de la province

Vu la nouvelle loi communale

art. 117

le conseil communal règle tout ce qui est d'intérêt communal ;

Vu les décisions du Conseil de l'aide sociale du 18/12/2002 et du 19/02/2003 arrêtant comme suit le budget de l'exercice 2003 – Services ordinaire et extraordinaire :

TABLEAU DES DEPENSES ORDINAIRES 2003

Estinnes		RECAPITULATION DES DEPENSES ORDINAIRES		2003					
Codes					Total	000/71	000/72	000/7X	000/78
FONCTIONS			000/70	000/75					
Personnel			000/74	000/75					
Fonctions			Recettes et dépenses générales						
Transferts			1.186,00						
Investissement									
Dette									
Prélèvements									
Sous-total									
F. interne									
000/73									
009									
381,00									
1.567,00					1.567,00				
019		Dette générale							
						0,00			
029	Fonds				0,00				
059		Assurances	8.402,00	4.350,00					12.752,00
123		Administration générale	146.837,00	74.894,00	29.026,00	12.752,00			
						30.382,00	281.139,00		
129		Patrimoine privé		253,00		281.139,00		20.450,00	20.703,00
						20.703,00			
131		Services généraux	4.475,00		708,00				5.183,00
						5.183,00			
136		Services généraux : parc automobile							
					0,00				
137		Services généraux : serv. Bâtiments							
						0,00			
13801		Services généraux : buanderie centrale							
						0,00			
13802		Services généraux : cuisine centrale							
								0,00	
339		Service 101							
699		Agriculture et sylviculture		11.347,00					11.347,00
799		Enseignement							
8011		Service de coordination sociale							
8012		Consultations juridiques							
8013		Médiation de dettes	18.408,00	2.274,00					20.682,00
8.015		Energie	18.408,00	1.684,00	13.521,42				33.613,42
8021		Coordination de soins à domicile							
						0,00			

831	Aide sociale	182.425,00	11.965,00	795.246,00					989.636,00	2.500,00
833	Soins pour handicapés				992.136,00					
8340	Centre de services communs -				0,00					
8.340,00	personnes âgées							0,00		
8341	Maison de repos				0,00					
8351	Etablissements pour enfants				0,00					
8352	Actions en faveur de la jeunesse				0,00					
836	Maisons d'accueil				250,00					250,00
837	Initiative locale d'accueil	115.519,00	46.020,00		98.754,00		65.710,00	39.130,00	365.133,00	21.821,00
8441	Services d'aide familiale				386.954,00					
8442	Baby-sitting et service de garde domic.				0,00					
8443	Repas à domicile				0,00					
8444	Service de repassage à domicile								0,00	
8445	Service de nettoyage	164.595,00	3.000,00		0,00			2.065,00		169.660,00
8446	Service de Télé-vigilance					169.660,00				
8447	Magasins				0,00					
8449	Autres services d'aides aux familles				23.905,00	30.201,00				0,00
8451	Réinsertion socioprofessionnel	54.891,00	159.615,00		31.508,00	54.891,00				785,00
8711	Dispensaires					191.123,00				191.123,00
8712	Soins à domicile				0,00					
872	Institutions de soins				0,00					
922	Habitations sociales				0,00					
924	Habitations pour personnes âgées					0,00				
925	Habitations pour non valides									
928,00	Logements pour les sans-abris				7.568,00			0,00	60,00	7.628,00
24.321,00	Totaux exercices proprement dit		842.589,00		226.500,00	937.255,42	0,00	119.833,00	39.130,00	2.165.307,42
	Balances exercices propre							Déficit	0,00	
	Exercices antérieurs		Depenses ordinaires					Déficit		
	Totaux (ex.propre et ex.antérieurs)					Dépenses ordinaires :				
	2.189.628,42									
	06 Prélèvements				Total					
	RESULTATS GENERAL		Total général			2.084.140,85	Boni	0,00		

TABLEAU DES RECETTES ORDINAIRES 2003

Codes		Estinnes	RECAPITULATION DES RECETTES ORDINAIRES 2003					
FONCTIONS			000/60	Total	000/61	000/62	000/68	000/63
Prestations								
Fonctions								
Transferts								
Dette								
Prélèvements								
Sous-total								
F. interne								
000/64								
009			000/65					
			Recettes et dépenses générales					
825.458,45				827.058,45				
1.600,00								
827.058,45								
019		Dette générale			0,00			
029	Fonds		77.100,00			77.100,00		
				77.100,00				
059		Assurances	620,00			620,00		
				620,00				
123		Administration générale	2.000,00	97.458,00				
99.458,00					99.458,00			
129	Patrimoine privé	720,00		5.000,00		5.720,00		
				5.720,00				

123	Administration générale	2.000,00	97.458,00	99.458,00		
99.458,00						
129	Patrimoine privé 720,00		5.000,00	5.720,00		
			5.720,00			
131	Services généraux			0,00		
136	Services généraux : parc automobile			0,00		
137	Services généraux : serv. Bâtiments					
			0,00			
13801	Services généraux : buanderie centrale			0,00		
13802	Services généraux : cuisine centrale			0,00		
339	Service 101				0,00	
699	Agriculture et sylviculture	24.780,00	24.780,00		24.780,00	
799	Enseignement					0,00
8011	Service de coordination sociale			0,00		
8012	Consultations juridiques			0,00		
8013	Médiation de dettes	4.810,00		4.810,00		
4.810,00						
8015	Energie	32.113,42	32.113,42		32.113,42	
8021	Coordination de soins à domicile			0,00		
831	Aide sociale 200,00	491.849,00			492.049,00	492.049,00
833	Soins pour handicapés			0,00		
8340	Centre de services communs - personnes âgées			0,00		
8341	Maison de repos			0,00		

8351	Etablissements pour enfants				0,00	
8352	Actions en faveur de la jeunesse				0,00	
836	Maisons d'accueil					
				0,00		
837	Initiative locale d'accueil			386.954,00		386.954,00
8441	Services d'aide familiale			386.954,00		
8442	Baby-sitting et service de garde domic.			0,00		
8443	Repas à domicile			0,00	0,00	
8444	Service de repassage à domicile			0,00		
8445	Service de nettoyage					
51.500,00	544,00					
52.044,00					52.044,00	
8446	Service de Télé-vigilance					
				0,00		
8447	Magasins					
				0,00		
8449	Autres services d'aides aux familles	42.975,00				
42.975,00	24.321,00				67.296,00	
8451	Réinsertion socioprofessionnel	13.580,00	99.545,55			113.125,55
8711	Dispensaires					0,00
8712	Soins à domicile					
					0,00	
872	Institutions de soins					
				0,00		
922	Habitations sociales					
					0,00	
924	Habitations pour personnes âgées					
				0,00		

925	Habitations pour non valides				0,00		
928	Logements pour les sans-abris 6.500,00			6.500,00			6.500,00
	Totaux exercices proprement dit	142.255,00	0,00		2.016.452,42	0,00	6.600,00 0,00
2.165.307,42	24.321,00				2.189.628,42		
	Balances exercices propre					Excédent	
	Exercices antérieurs				Recettes ordinaires		Excédent
0,00							
	Totaux (ex.propre et ex.antérieurs)				Recettes ordinaires		Résultat positif
avantprélèvement							
	06 Prélèvements	Total	0,00				
	RESULTATS GENERAL			Total général		2.084.140,85Boni:0,00	

TABLEAU DES DEPENSES EXTRAORDINAIRES 2003

Estinnes		RECAPITULATION DES DEPENSES EXTRAORDINAIRES 2003					
Codes	FONCTIONS	Total	000/90	000/91	000/92	000/98	000/93
	Personnel						
	Fonctions						
	Transferts						
	Investissement						
	Dette						
	Prélèvements						
	Sous-total						
	F. interne						
000/94	000/95						
009	Recettes et dépenses générales						
0,00							
019	Dette générale		0,00		0,00		

029	Fonds		0,00		0,00	
059	Assurances		0,00		0,00	
123	Administration générale			125000,00		
125000,00				125000,00		
129	Patrimoine privé				0,00	
			0,00			
131	Services généraux					0,00
			0,00			
136	Services généraux : parc automobile					
0,00				0,00		
137	Services généraux : serv. Bâtiments					
0,00						
			0,00			
13801	Services généraux : buanderie centrale					0,00
13802	Services généraux : cuisine centrale	0,00				
			0,00			
339	Service 101				0,00	0,00
699	Agriculture et sylviculture					0,00
			0,00			
799	Enseignement				0,00	0,00
8011	Service de coordination sociale					0,00
			0,00			
8012	Consultations juridiques				0,00	
			0,00			
8013	Médiation de dettes					0,00
			0,00			
8021	Coordination de soins à domicile				0,00	
			0,00			
831	Aide sociale				0,00	
			0,00			
833	Soins pour handicapés				0,00	
			0,00			
8340	Centre de services communs - personnes âgées					0,00
			0,00			
8341	Maison de repos					
0,00				0,00		
8351	Etablissements pour enfants					0,00
			0,00			

	personnes âgées			0,00	
8341	Maison de repos	0,00			
				0,00	
8351	Etablissements pour enfants				0,00
8352	Actions en faveur de la jeunesse	0,00			
0,00					
836	Maisons d'accueil	0,00			0,00
		0,00			
837	Initiative locale d'accueil	6000,00			6000,00
		6000,00			
8441	Services d'aide familiale				0,00
8442	Baby-sitting et service de garde domic.				0,00
0,00			0,00		
8443	Repas à domicile				0,00
		0,00			
8444	Service de repassage à domicile			0,00	
0,00					
8445	Service de nettoyage				0,00
		0,00			
8446	Service de Télé-vigilance			0,00	
0,00					
8447	Magasins			0,00	0,00
8449	Autres services d'aides aux familles				
0,00			0,00		
8711	Dispensaires			0,00	0,00
8712	Soins à domicile				
0,00			0,00		
872	Institutions de soins				0,00
		0,00			
922	Habitations sociales				0,00
		0,00			
924	Habitations pour personnes âgées				0,00
925	Habitations pour non valides				0,00
0,00			0,00		

136	Services gén. : parcs automobile			0,00		0,00
137	Services gén. : serv.des bâtiments					
0,00			0,00			
13801	Services gén. : buanderie centrale			0,00		0,00
13802	Services gén. : cuisine centrale			0,00		
		0,00				
339	Service 101			0,00		0,00
699	Agriculture et sylviculture					
				0,00		
799	Enseignement			0,00		
		0,00				
8011	Service de coordination sociale			0,00		0,00
8012	Consultations juridiques				0,00	
		0,00				
8013	Médiation de dettes			0,00		
		0,00				
8021	Coordination de soins à domicile			0,00		0,00
831	Aide sociale					
		0,00				
833	Soins pour handicapés			0,00		0,00
		0,00				
8340	Centre de services communs -					
	personnes âgées			0,00		0,00
8341	Maison de repos			0,00		0,00
8351	Etablissements pour enfants			0,00		0,00
8352	Actions en faveur de la jeunesse					
0,00			0,00			
836	Maisons d'accueil			0,00		0,00
837	Initiative locale d'accueil		6000,00	6.000,00		
		6000,00				
8441	Services d'aide familiale			0,00		0,00
8442	Baby-sitting et serv.garde à domi.					
0,00			0,00			
8443	Repas à domicile			0,00		0,00
8444	Service de dépannage à domicile					0,00
		0,00				
8445	Service de nettoyage			0,00		
		0,00				
8446						service de Télé-vigilance

0,00							
		0,00					
8447	Magasins				0,00		0,00
8449	Autres services d'aide aux familles						
0,00				0,00			
8711	Dispensaires				0,00		0,00
8712	Soins à domicile				0,00		0,00
872	Institutions de soins					0,00	0,00
922	Habitations sociales						0,00
				0,00			
924	Habitations pour personnes âgées					0,00	0,00
925	Habitations pour non-valides						0,00
				0,00			
928	Logements pour les sans-abris			1500,00		1.500,00	1500,00
	Totaux exercice proprement dit	0,00	0,00			132500,00	0,00
132.500,00	0,00	132500					
	Balances exercice propre					Excédent:0,00	
	Exercices antérieurs					Excédent: 26,093,67	
	Totaux (ex. propre et ex. ant.)						
	Recettes extraordinaires :						
	158,593,67						
	06 Prélèvements						
	RESULTATS GENERAL						
				Total :			
				Total général :	0		

Attendu qu'il y a lieu de faire application des dispositions légales en matière de tutelle sur les actes du conseil de l'aide sociale

DECIDE A L'UNANIMITE des votants (8) et 6 ABSTENTIONS (le groupe PS et GH)

d'examiner et approuver le budget de l'exercice 2003 du CPAS d'Estinnes, service ordinaire et extraordinaire.

Le montant de la nouvelle intervention communale s'élève à 799819,45 € et est inscrite au budget du Conseil de l'Aide Sociale à l'Article 000-486-01- recette ordinaire - transfert

POINT D'URGENCE

MPE/PAT.MFS.GR

Marché de fournitures - Procédure négociée sans publicité – Acquisition d'un véhicule d'occasion – FORD TRANSIT destiné à compléter le parc de véhicules roulant du service technique communal dont le montant, hors taxe sur la valeur ajoutée est supérieure à 5.500 € et inférieure à 22.000 €

Montant estimé : 9.504,00 € HTVA – 11.500,00 € TVAC

Conditions et mode de passation du marché

EXAMEN - DECISION

Vu la nouvelle loi communale, notamment les articles 117 alinéa 1er et 234 alinéa 1er ;

Vu la loi du 24/12/1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, notamment l'article 5 ;

Considérant qu'en application de l'article 17 § 2 1° a) de la loi du 24/12/93, il peut être traité par procédure négociée, sans respecter de règle de publicité lors du lancement de la procédure lorsque la dépense ne dépasse pas 67.000 €;

Vu l'arrêté royal du 08/01/96 relatif aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics, notamment l'article 120 alinéa 1er ;

Vu l'arrêté royal du 26/09/96 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, notamment l'article 3 §2 ;

Vu l'arrêté Royal du 25/03/99 modifiant l'arrêté Royal du 08 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics ;

Vu la circulaire du 10/2/98 relative aux marchés publics - sélection qualitative des entrepreneurs des fournisseurs et des prestataires de services et notamment le point 1.4.3. qui prévoit que la sélection qualitative quant à la procédure négociée sans publicité est susceptible d'être formalisée sur la base des règles prévues en tenant compte des nuances ci-après :

- les clauses d'exclusion sont communes à toutes les procédures et peuvent donc également s'appliquer en procédure négociée sans publicité
- la loi du 24/12/1993 impose, si possible, la consultation de plusieurs entrepreneurs, fournisseurs ou prestataires de services. Cette obligation doit s'interpréter de façon raisonnable et proportionnée selon l'objet et l'importance du marché. Quant aux critères permettant d'apprécier la capacité financière, économique et technique, ils ne s'imposent que si le pouvoir adjudicateur formalise sa procédure de sélection qualitative. Dans ce dernier cas, la sélection s'opèrera en fonction des références et preuves qui peuvent être exigées selon la réglementation, soit sur la base d'un dossier de sélection déposé par les entreprises consultées, soit sur la base des exigences fixées dans l'invitation à présenter une offre ;

Vu l'impossibilité de procéder à la consultation prescrite par l'article 17 §2 a) de la loi du 24/12/1993 qui précise que :

il peut être traité par procédure négociée sans respecter de règle de publicité lors du lancement de la procédure, mais si possible après consultation de plusieurs entrepreneurs, fournisseurs ou prestataires de services lorsque :

la dépense à approuver ne dépasse pas hors taxe sur la valeur ajoutée les montants fixés par le Roi.

pour les raisons décrites ci-après :

- il s'agit de l'acquisition d'un matériel d'occasion
- le matériel d'occasion provient d'un commerçant en produit laitier - S.C. JAUPART ET Cie – N° de TVA : 442 667 913
-

Vu la proposition de la S.C. JAUPART ET Cie concernant la vente d'un véhicule d'occasion de type FORD TRANSIT qui s'établit comme suit :

- Genre : camionnette
- Kilométrage : 48.000 Km
- Tare : 1.990 Kg
- Ch utile : 1.215 Kg
- première mise en circulation : 02/10/2000

pour un montant de : 9.504,00 €HTVA – 11.500,00 €TVAC

Attendu que le but du marché est de mettre à disposition du service technique communal et notamment des ouvriers électriciens un véhicule adéquat au transport du matériel et du personnel ;

Considérant en outre que l'acquisition de matériel neuf représenterait un investissement approximatif de 20.824,10 €TVAC ;

Attendu que les crédits budgétaires sont inscrits au budget extraordinaire de l'exercice 2003, aux articles :

DEI : 42128/743-53 : 19.831,48 €

RED : 42128/961-51 : 19.831,48 €

pour le projet d'acquisition d'un véhicule d'occasion – FORD TRANSIT

Considérant que le montant estimé du marché est approximativement de :

9.504,00 € HTVA – 11.500,00 € TVAC

DECIDE A L'UNANIMITE

Article 1

Il sera passé un marché dont le montant total est estimé à 9.504,00 € HTVA – 11.500,00 € TVAC, il s'agit sans plus d'une indication, ayant pour objet : l'acquisition d'un véhicule d'occasion – FORD TRANSIT qui s'établit comme suit :

- Genre : camionnette
- Kilométrage : 48.000 Km
- Tare : 1.990 Kg
- Ch utile : 1.215 Kg
- première mise en circulation : 02/10/2000
-

Article 2

Le marché sera passé par procédure négociée sans publicité et sans consultation puisqu'il s'agit de matériel d'occasion

Article 3 :

Les articles 10 par. 2, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 30, par.2, 36 et 41 du cahier général des charges sont applicables au présent marché pour ceux qui concernent les marchés de fournitures.

Article 4

Le marché sera un marché à prix global devant être exécuté dans un délai de 20 jours calendrier. Il sera payé en une seule fois après son exécution complète.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Article 5

La dépense sera préfinancée au moyen du dividende exceptionnel DEXIA conformément aux décisions du Collège échevinal du 08/02/2000 et du Conseil communal du 27/04/2000.

La trésorerie sera reconstituée dès que le marché de service correspondant aura été attribué.

BUT :

Mettre à disposition du service technique communal et notamment des ouvriers électriciens un véhicule adéquat au transport du matériel et du personnel ;

HUIS CLOS